

DÉLIBÉRATION n° 2017/132

L'an deux mille dix-sept et le 29 juin à 20 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain DASSAIN a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, François DABEZIES, Didier FAVARO

Présente suppléante : Christine FAUGERE (remplace Jean-Louis VIAU)

Titulaires ayant donné procuration : Madame Monique MARTIN à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Roger LACOME à Madame Rose-Marie COLOMES, Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Joëlle ABADIE à Monsieur Jean-Claude JACOMET, Monsieur Jean-Paul COMPAGNET à Madame Régine SARRAT, Monsieur Jean-Marie DUTHU à Monsieur Michel SICARD, Madame Gisèle ROUILLON à Madame Isabelle ORTE, Monsieur Jean-Manuel CAMACHO à Monsieur Alain DASSAIN, Madame Madeleine SERIS à Monsieur Alain MAILLE, Monsieur Pascal LACHAUD à Monsieur Jean-Paul LARAN, Monsieur Alain DUCASSE à Monsieur Jean BRILLOUET, Monsieur Laurent LAGES à Madame Stéphanie NOGUES, Madame Fabienne ROYO à Madame Monique KATZ, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Monsieur Pascal AUDIC, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Elie FOURCADE à Monsieur Gilbert FOURCADE, Monsieur Jacques LAUREYS à Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Monsieur Maurice LOUDET à Monsieur Philippe SOLAZ.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Alain PIASER, Patrick DARRE, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEIZE, Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Gérard SABATHIE.

Objet : Entretien éclairage public année 2016 - participation de la commune de Lannemezan

Monsieur le Président précise qu'il ne prendra pas part aux débats et à la délibération.

Dans le cadre de la compétence Eclairage public, la communauté de communes paye l'entretien de l'ensemble des lampes d'éclairage public des communes de l'ex-Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses. Pour les 19 communes pour lesquelles le SDE intervient, une facture globale N-1 a été réglée (18 955.49 €)

Pour Lannemezan, ESL envoie les factures d'entretien durant l'année N. Le montant total pour 2016 est de 54 498.72 €.

Afin de respecter une équité territoriale, sur la base de ce qui avait été pratiqué en 2016 par la CCPLB, la CCPL participe pour la commune de Lannemezan selon les mêmes forfaits que le SDE, à savoir :

- Forfait commune urbaine : 13.50 € par lampe (*pour les communes rurales, le coût est 11 €*)
- Réparation hors contrat : 1,99 € par lampe

Ce calcul intègre que la différence entre le montant calculé à partir des données précédentes et le montant réel à régler à ESL soit à la charge de la commune de Lannemezan.

Après calculs, le montant de la participation de Lannemezan est de : 9 825.56 €

Commune	Coût total entretien 2016 (TTC)	Nombre total de lampes	Coût lampe	Coût 2016 avec forfaits SDE	Participation Lannemezan
LANNEMEZAN	54 498.72	2 884	13,50	38 934.00 €	9 825.56 €
			1,99	5 739.16 €	
			TOTAL	44 673.16 €	

Le Bureau, lors de sa réunion du 8 juin, a validé à l'unanimité ce projet de délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil décide :

- D'appeler une participation de la commune de LANNEMEZAN pour l'entretien de l'éclairage public relatif à l'exercice pour un montant de 9 825.56 €, conformément au plan de financement ci-dessus exposé,
- D'autoriser Monsieur le premier Vice-président à émettre le titre de recettes correspondant, et d'imputer le produit de la participation à l'article 74741.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 24 JUIL. 2017

Le Président envoie,
le 1er vice-président